

#SEV : la semaine européenne de la vaccination

SANTÉ La semaine européenne de la vaccination (#SEV) est un temps fort de mobilisation et d'actions pour promouvoir la vaccination et augmenter la couverture vaccinale en France.

L'objectif général de la Semaine européenne de la vaccination (#SEV) est de promouvoir explicitement l'efficacité de la vaccination à tous les âges de la vie. La vaccination est la meilleure des protections contre certaines maladies infectieuses, il est donc important de vérifier ses vaccinations et de se vacciner.

Se faire vacciner : pour protéger la collectivité

Se faire vacciner, c'est se protéger soi, mais aussi protéger ceux qui nous entourent. Plus une collectivité compte de personnes vaccinées, plus elle évite les risques d'épidémies. La vaccination permet de sauver des millions de vies chaque année et aide à éliminer des maladies dans de nombreuses régions du monde. La semaine de la vaccination est l'occasion de faire connaître le calendrier des vaccinations et pour chacun de s'informer sur ses vaccinations : quelles sont les maladies contre lesquelles je suis vacciné ? Suis-je à jour de mes vaccins ? Quels sont les vaccins qui nécessitent



un rappel ? Alors il s'agit de profiter de cette semaine pour faire vérifier son carnet de santé ou carnet de vaccination par un médecin, un pharmacien, une sage-femme... et à le mettre à jour si nécessaire, en fonction du calendrier des vaccinations en vigueur.

Comment s'informer et tout savoir des vaccinations ?

Pour connaître le calendrier des vaccinations en vigueur, le site vaccination-info-service.fr est un site de référence sur la vaccination.

Il donne des informations factuelles, pratiques et

scientifiquement validées pour répondre à différents types de questions : recherche d'information par profil, sur une maladie, sur la vaccination en général ou une vaccination particulière, etc).

Et la vaccination contre la Covid-19 ?

La vaccination contre la Covid-19 reste l'actualité du jour mais ne doit pas faire oublier l'importance des autres vaccinations pour préserver la santé de tous, que ce soit les vaccinations du nourrisson, mais aussi la vaccination des moins de 40 ans avec deux doses pour stopper les épidémies de rougeole ou la nouvelle extension aux garçons de la vaccination contre le papillomavirus (HPV).

Vaccination Covid-19 : mobilisation de la MSA pour accompagner ses adhérents de plus de 75 ans

La MSA participe, aux côtés des autres régimes d'assurance maladie, au dispositif "Aller vers" qui facilite l'accès à la prise de rendez-vous pour toutes les personnes de 75 ans et plus qui n'ont pas encore pu bénéficier du parcours vaccinal. Au total en France 327 000 adhérents du régime agricole ont été contactés. En Gironde depuis le 15 avril, un peu plus de 3 000 adhérents ont été appelés au téléphone par les agents de la MSA, qui leur ont proposé des rendez-vous dans des centres de vaccination proches de leur domicile. Pour favoriser la vaccination la plus large possible, la MSA Gironde a également mené une campagne d'envoi de SMS. Au total, 2 400 messages ont été envoyés. Ces SMS indiquent que des rendez-vous pour la vaccination sont disponibles et qu'ils peuvent être pris sur le site sante.fr ou via un numéro



coupe-file dédié. En complément, des courriers postaux d'invitation à se faire vacciner ont été envoyés aux adhérents n'ayant aucune coordonnée de contact téléphonique. Ils pourront ainsi appeler le numéro coupe-file ou prendre rendez-vous en ligne sur le site sante.fr.

Grâce à l'engagement de l'ensemble des professionnels de santé, 67 % des 75 ans et plus

ont reçu au moins une première dose de vaccin*.

« La mobilisation de la MSA aux côtés des autres régimes d'assurance maladie est fondamentale pour que les plus fragiles d'entre nous puissent bénéficier de la vaccination contre la Covid-19 », souligne Pascal Cormery, président de la Caisse Centrale de la MSA.

* Source : site solidarites-sante.gouv.fr

Et aussi

Vaccins Covid-19, les infos à connaître pour comprendre

À quoi servent les vaccins ?

Grâce aux vaccins, votre corps apprend à reconnaître la Covid-19 et à se défendre. Les vaccins Covid-19 sont très efficaces pour se protéger des formes graves de la Covid-19. Même vaccinés, nous devons continuer les gestes barrières (masque, lavage de mains, distance).

Qui peut se faire vacciner ?

Le vaccin est proposé aux adultes. Certains sont prioritaires :

- personnes âgées,
- personnes avec une santé fragile (par exemple cancer, maladies rares),
- personnes qui ont plus de risque d'attraper la Covid. Par exemple les personnes qui vivent en foyer, les professionnels de santé. Parfois, le vaccin n'est pas recommandé. Par exemple, allergies graves, avoir eu la Covid il y a moins de 3 mois, etc.

Le vaccin est-il obligatoire ?

Le vaccin n'est pas obligatoire : il faut donner son accord (consentement). Si vous refusez, cela n'a pas de conséquence sur votre accompagnement, vos papiers, votre hébergement.

Ces vaccins sont-ils sûrs ?

De nombreuses études ont été faites. Ces vaccins sont contrôlés, sécurisés, et continuent d'être surveillés, comme tous les vaccins. Comment se passe la vaccination ?

Avant la vaccination un questionnaire sera à remplir. Ensuite, vous serez invité à vous faire vacciner directement, par un médecin, un infirmier ou tout autre soignant habilité à le faire. Il s'agit d'une injection intramusculaire, dans l'épaule le plus souvent, comme la plupart des vaccins. Puis, vous resterez 15 minutes sur place par mesure de sécurité. Cette opération devra être recommencée (deuxième injection), dans le délai qui vous sera indiqué par le médecin. Ainsi, vous serez protégé contre les formes graves de Covid-19.

Pour se faire vacciner et prendre rendez-vous dans un centre avec le numéro vert national 0 800 009 110 (appel gratuit) ou sur [santé.fr](https://sante.fr)

